



Le handicap et le parcours de scolarisation

Le P.A.P. : démarche pratique

1) La demande

La famille connaît le trouble des apprentissages et souhaite l'élaboration d'un PAP

La famille requiert l'avis de son médecin traitant sur l'existence d'un trouble des apprentissages

La famille fait établir les bilans nécessaires à la situation pour constituer le dossier ci-dessous

L'établissement scolaire constate des difficultés scolaires :

Il réunit une équipe éducative et met en place les aménagements pédagogiques nécessaires

Les aménagements ne suffisent pas :

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement demande à la famille de réunir les pièces nécessaires à la constitution du dossier requis pour l'élaboration du PAP

Il aide la famille dans les démarches de bilan (santé scolaire, psychologue,...)

2) Le dossier

Il comprend :

Les bilans pédagogiques des enseignants

Les bilans médicaux

L'avis éclairé du psychologue (qui peut ne pas comporter de bilan psychométrique)

Les bilans des professionnels qui prennent l'élève en charge

Les différents bilans que la famille souhaite fournir

3) L'avis du médecin de l'Education nationale

Après étude des pièces fournies et/ou rencontre avec l'élève, le médecin scolaire donne son avis :

A l'examen du dossier constitué

Sur l'opportunité de mettre en place un PAP

Le médecin scolaire indique :

Les points d'appui relevés à travers les bilans

Les points faibles si besoin

4) Le PAP

Le PAP est élaboré par le directeur d'école ou le chef d'établissement en équipe éducative avec **l'équipe enseignante**. Peuvent y être invités par le psychologue scolaire et l'équipe du RASED, la santé scolaire, les professionnels qui suivent l'élève

Le PAP est mis en œuvre et évalué par l'équipe enseignante

Le PAP est actualisé tous les ans

Il est recommandé de ne mettre en évidence dans le PAP
que **les adaptations et aménagements indispensables**

Références :

Article L 311-17 du code de l'éducation

Article D 311-13 du code de l'éducation

Circulaire 2015-016 du 22/01/2015